

- ALSH Tencin
- ALSH St Maximin
- ALSH Les Adrets



## FICHE D'INSCRIPTION MERCREDIS - 1ère période - ANNEE 2023

Les inscriptions/annulations/modifications (accueils de loisirs et navettes) doivent être effectuées :  
**AUPRES DE L'ASSISTANTE** (également dans le cadre d'un enfant inscrit sur liste d'attente)  
**Au plus tard le mercredi à 17h pour le mercredi de la semaine suivante.**

**Attention, 1 seule modification/annulation, par mois sera possible (un ou plusieurs mercredis)**

*Pour toute demande d'inscription, il est obligatoire de joindre cette fiche.*

*En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de 3 jours suivant le 1er jour d'absence.*

**Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.**

Je soussigné(e) .....

représentant légalement le/les enfant(s) .....

Adresse mail .....

souhaite inscrire le/les enfant(s) ci-dessus aux dates suivantes :

JANVIER				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
04/01					
11/01					
18/01					
25/01					

FEVRIER				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
01/02					
22/02					

MARS				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
01/03					
08/03					
15/03					
22/03					
29/03					

AVRIL				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
05/04					
26/04					

MAI				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
03/05					
10/05					
17/05					
24/05					
31/05					

JUIN-JUILLET				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
07/06					
14/06					
21/06					
28/06					
05/07					

**ARRET NAVETTE**

Arrêt matin : .....

Arrêt soir : .....

A .....

Le .....

Signature du représentant légal

**Merci de garder une copie de cette fiche d'inscription**

